



# INFO LOCATAIRES

## CHÂTEAURoux

### CESSION À UN AUTRE BAILLEUR

---

Le 4 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que les logements dans lesquels vous résidez vont être cédés au **1<sup>er</sup> janvier 2021** au bailleur social :



Ce changement ne modifie en rien vos droits et obligations. Votre dépôt de garantie actuel sera transféré à scalis. Une information complète vous sera faite en fin d'année, dans les semaines précédant la cession.

À partir du 15 juin, la société SOCOBAT sera mandatée pour réaliser les diagnostics obligatoires dans le cadre de cette cession. Nous lui avons communiqué vos coordonnées téléphoniques (celles en notre possession dans notre base de gestion locative) afin que le diagnostiqueur vous contacte directement pour convenir d'un rendez-vous.

Ce dernier vous expliquera les modalités de son intervention ainsi que les mesures qui seront prises pour assurer votre sécurité sanitaire.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des étapes suivantes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

EMMANUELLE BARBET  
Directrice générale  
ICF HABITAT ATLANTIQUE

ICF HABITAT  
ATLANTIQUE

